Comment régler un problème avec un voisin non identifié ?

Par matin

Il y a des bruits répétitif dont la provenance se situerait au dessus de chez moi, donc logiquement le voisin du dessus. Je lui envoie plusieurs courriers pour faire cesser ces nuisances. Je n'ai reçu aucun retour sauf une fois dans la boîte me disant que ce n'est oas elle. Pourtant le bruit venait de chez elle , j'entendais ses pas et les coups et la télé toute la nuit. Je le lui ai fait remarqué. Elle me dit que c'est pas elle.j'ai averti le syndic et ai demandé ses coordonnées pour échanger et agir, le syndic a refusé et m'a envoyé à déposer plainte.
Je soupçonne que cette personne vit sans bail et fait entrer ses connaissances ou prête le logement.
Cette voisine me dit qu'elle garde les courriers pour déposer plainte contre moi. C'est un chantage rodé. J'ai vu une jeune femme qui s'est présentée une fois et m'à dit que ce n'etait pas elle. Les jours passent et le bruit recommence.
Depuis une autre réclamation, on entend moins sa télé la nuit.
Je lui ai écrit pour lui faire sous entendre qu'un locataire sans bail(un squatteur) n'à pas les mêmes droits qu'un locataire avec un bail qui respecte son bail, son voisinage et le règlement. Lui écrire n'est pas du harcèlement ni de l'accusation mais un essai de régler les nuisances de solutionner le problème. Comment agir pour que ça cesse définitivement?

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?
A lire :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

Si vous êtes copropriétaire, il doit être assez facile d'identifier le propriétaire du lot au dessus du vôtre.
Si le syndic ne vous aide pas, passez par le conseil syndical.
Relevez les heures des nuisances et envoyez un courrier RAR au propriétaire du logement.

D'autre part, lorsque les bruits se répètent, appelez la police.

Sachez que votre voisin peut héberger qui il veut chez lui, ou même prêter son logement, il n'y a rien à faire pour l'en empêcher.
Par contre chacun est responsable de ses actes et répond de ses nuisances.

Par matin

Je suis locataire et des indices me disent que le logement pourrait avoir été forcé avec un changement de serrure. Il y a des allées et venus sans pouvoir apercevoir les occupants qui se cachent viennent le soir et repartent au matin.je n'ai aucun nom pour échanger. Une situation qui dure.faut il saisir la justice directement?
Le conseil syndical? Vous pouvez men dire plus.
Je craint et les vols et les agressions et détérioration.

Par matin

C'est un bailleur type hlm

Par yapasdequoi

Si vous êtes locataire, signalez les faits à votre bailleur. C'est lui qui doit faire les démarches auprès du voisin, y compris résilier son bail.

Si vous craignez des agressions, appelez la police (17). Mais il faut des éléments concrets pour justifier votre appel.

Par matin

Je n'ai aucun nom ni sur la porte ni sur la boîte aux lettres et l'occupant n'ouvre jamais.

Par yapasdequoi

signalez les faits à votre bailleur
par courrier RAR.

Par matin

Merci.
Je vais agir car ça ne se redoudra pas seul.
Le squatt est une situation spéciale.

Par CToad

Bonjour
Quelqu'un qui part le matin et revient le soir peut tout simplement être quelqu'un qui bosse. Quelqu'un qu'on ne voit pas peut juste être un voisin discret, timide ou qui n'a pas envie de se faire ennuyer. Vos conclusions sont hâtives, faites attention à vos accusations car vous pourriez effectivement avoir à en répondre.
Les bruits peuvent également passer par les murs ou les conduits et sauter un étage sur deux. Signalez au bailleur et évitez de faire le cow-boy.

Par matin

Avant le changement de gestion des logements, l'agence agissait et virer les locataires perturbateurs sans droits qui pouvaient etre des délinquants introduit dans le logements mais depuis le changement de gestion l'agence n'agit plus sur ce problème de voisinage mais encaisse le loyer et la paperasse. Le bailleur nous renvoie toujours vers cette agence sachant qu'elle se limite à l'administratif courant. Pourtant le bailleur est responsable de la securite de ses locataires et il doit veiller à ce qu'on utilise son logement de façon paisible.

Par matin

À c'toad

Gardez vos menaces pour vous.
Il est logique de communiquer avec un voisin pour faire part du bruit et c'est obligatoire de connaître son identité.
Sinon il faut penser que cette personne a quelque chose a cacher.
De plus on ne peut pas se de responsabiliser de ses actes en anonyme.
Un travailleur n'embête pas son monde, un incrusté peut avoir un motif à nuire.

Par matin

Je vais vous lâcher.
J'ai pu voir il y a un temps une barre qui bloqué l'interieur de ma boîte aux lettres, j'ai pu remettre cela en place.
Il y avait dans le bâtiment des allers et venus de personnes probablement pour forcer des serrures. Ça s'est calmé. C'est la pression du logement, le manque d'offres.

Par yapasdequoi

Les squatteurs ont au contraire toutes les raisons de rester discrets pour éviter de se faire remarquer et rapidement expulser.

Votre bailleur est votre principal interlocuteur pour les nuisances, et en cas d'infractions à la loi, c'est la police qu'il faut appeler.

Toutes les démarches sont indiquées dans le lien fourni.

Par janus2

et c'est obligatoire de connaître son identité.

Bonjour,
Il n'y a aucune obligation légale en ce sens.

Par Isadore

Bonjour,

@Matin merci de rester courtois avec les bénévoles.

Un travailleur n'embête pas son monde
Rien à voir entre le fait de travailler et le fait d'embêter les voisins. Dans ma copropriété un employeur a même dû retirer son logement de fonction à un de ses salariés tellement il faisait de tapage. Ce monsieur travaillant dur, il avait apparemment besoin de "décompresser" en faisant la fête.

Par matin

Chacun est libre d'avoir son avis, ce n'est pas manqué de respect.

Par matin

La liberté est une belle chose mais elle ne peut pas s'opposer au devoir et à la responsabilité et pour ce faire quand on vit en collectivité, chacun doit pouvoir échanger sans difficulté avec ses voisins direct si il rencontre un problème lié au logement qu'il habite pour solutionner un problème. Ce n'est pas rentrer dans l'intimité des gens que de savoir qui est son voisin.
Ceci pour communiquer facilement.
Car hélas l'anonymat c'est souvent pour se défausser et causer du tord sans pouvoir etre pris. Il y a des spécialistes dans ce domaine .ce n'est pas un hôtel, ça devrait etre interdit.pour ma part je m'identifie en louant. Pourquoi d'autres refusent? Pour retarder la sanction .le criminel , le locataire sans droit agisse de la sorte.

Par matin

Ça peut arriver qu'un travailleur décompresse et abusé mais ça reste rare et l'ordre revient.
Avec les squatteurs, les criminels jamais car ils terrorisent leur voisinage pour les faire partir.
Voilà et certains par peur parlent car le bailleur traîne les pattes.on agira mais il faudra attendre.

Par matin

A c'toad
Le problème c'est le défilé de locataires dans un appartement donc on ne sait plus qui occupe ou a occupé le logement durant une période de nuisances.
Les bruits peuvent aussi traverser les murs donc difficilement localisable de façon certaine donc il faut enquêter. On peut résoudre beaucoup de choses avec des gens éduqués et respectueux mais les harceleurs n'entrent pas dans ce cadre. Je connais ça,contre eux il faut agir, se défendre.